

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
COMMUNE DE WOLUWE-SAINTE-LAMBERT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Ariane Calmeyn, *Présidente* ;  
Olivier Maingain, *Bourgmestre* ;  
Isabelle Molenberg, Michèle Nahum, Eric Bott, Jacqueline Destrée-Laurent, Xavier Liénart, Jean-François Thayer, Gregory Matgen, Philippe Jaquemyns, Delphine De Valkeneer, *Echevin(es)* ;  
Georges De Smul, Pierre-Alexandre de Maere d'Aertrycke, Fabienne Henry, Francine Bette, Julie Van Goidsenhoven-Bolle, Françoise Charue, Sonia Begyn, Quentin Deville, Nuria Bordes Castells, Amélie Pans, Charles Six, Adelaïde de Patoul, Jacques Melin, Michaël Loriaux, Jean Ullens de Schooten, Kurt Deswert, Jean-Claude Van der Auwera, Elsa Boonen, Chantal Dransart, Salla Saastamoinen, Anne Drion du Chapois, Yves Van de Castele, *Conseillers* ;  
Patrick Lambert, *Secrétaire communal*.

**Excusés**

Marie-Jeanne Peti Mpangi , Laïla Anbari, Ingrid Goossens, Steve Detry, *Conseillers*.

**Séance du 18.12.23**

---

**#Objet : Centimes additionnels au précompte immobilier - Exercice 2024 - Taux - Assiette - Fixation.**

#

---

Séance publique

LE CONSEIL,

Vu sa délibération du 19/12/2022 fixant à 3.200 le nombre de centimes additionnels communaux au précompte immobilier pour l'exercice 2023 ;

Vu la situation financière de la commune ;

Considérant qu'il s'impose de fixer le nombre de centimes additionnels pour l'exercice 2024 ;

Considérant que le Collège des bourgmestre et échevins a toujours veillé à l'équilibre des finances communales ;

Vu les articles 117 et 260 de la nouvelle loi communale ;

Sur proposition du Collège des bourgmestre et échevins du 30/11/2023 ;

DECIDE :

Article 1.

Il est établi pour l'exercice 2024 une taxe communale égale à 3.200 centimes additionnels au précompte immobilier.

Article 2.

Les centimes additionnels communaux au précompte immobilier sont recouverts conformément aux règles établies par la loi pour la perception de l'impôt auquel ils s'ajoutent.

La présente délibération sera transmise, pour disposition, à M. le Ministre-Président de la Région bruxelloise.

33 votants : 25 votes positifs, 8 votes négatifs.

*Non : Georges De Smul, Nuria Bordes Castells, Amélie Pans, Kurt Deswert, Jean-Claude Van der Auwera, Elsa Boonen, Chantal Dransart, Salla Saastamoinen.*

AINSI DÉCIDÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,  
(s) Patrick Lambert

La Présidente,  
(s) Ariane Calmeyn

POUR EXTRAIT CONFORME  
Woluwe-Saint-Lambert

Le Secrétaire communal,

Par délégation, L'Echevin(e),

Patrick Lambert

Xavier Liénart